

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Désignation d'un 4^e expert indépendant de la Commission de présentation chargé de préavisier
l'élection des membres de la Cour des comptes**

(1^{er}-2^e tour)

1. Préambule

La Commission de présentation est composée de neuf députés et de quatre experts indépendants (article 131 de la Constitution vaudoise - Cst-VD). Celle-ci est désignée en début de la législature par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans. Pour rappel, les experts ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agisse d'une part de l'élection des juges et juges suppléants cantonaux, des juges et juges suppléants du Tribunal neutre et du procureur général, et d'autre part de l'élection des membres de la Cour des comptes (article 160 de la loi sur le Grand Conseil - LGC).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation sur la désignation d'un 4^e expert indépendant pour la durée restante de la législature 2017-2022, soit jusqu'au 30 juin 2022. Pour rappel, les trois autres experts ont déjà été élus au mois de juin 2017 par le Grand Conseil.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi 4 octobre 2018 pour traiter de ce préavis, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée des député-e-s suivants : M. Philippe Jobin (Président) ; Mmes Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Circé Fuchs, Valérie Induni ; MM. Jean-Luc Bezençon, Jean-François Chapuisat, Yvan Luccarini et Nicolas Suter. M. Olivier Gfeller était excusé pour cette séance.

3. Travail de la Commission de présentation

La commission a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO) le vendredi 24 août 2018, mais elle a également élargi cette annonce au cahier « Emploi » du Temps et diffusé au sein des facultés de sciences économiques des universités romandes de Lausanne, Genève, Fribourg et Neuchâtel. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 22 septembre 2018, une personne avait déposé son dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Ses motivations, sa connaissance de l'environnement et sa vision de l'institution qu'est la Cour des comptes ont été abordées avec soin. La durée de l'entretien a avoisiné les vingt minutes. Cette audition a aussi permis de cerner la personnalité du candidat.

4. Préavis de la Commission de présentation

À l'issue de l'audition de ce candidat, les membres de la commission ont souligné l'excellence de cette candidature disposant d'un profil pointu. Ils ont délibéré et ont formulé le préavis unanimement positif suivant pour :

- M. Franck Missonier-Piera

5. Conclusion

La commission préavise positivement, à l'unanimité, à la désignation de Franck Missonier-Piera comme 4^e expert de la Commission de présentation chargé de préaviser l'élection des membres de la Cour des comptes pour la durée restante de la législature 2017-2022, soit jusqu'au 30 juin 2022.

Le dossier du candidat est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et est à disposition des députés qui veulent les consulter. Il sera également disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Echichens, le 22 octobre 2018.

Le Président-rapporteur :
(signé) Philippe Jobin